

Service assemblées et contentieux

Acte n°2025-02

DÉCISION

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

Relative à des mouvements de
crédits budgétaires entre chapitres

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Tarn n°016/CA – 03/2025 du 26 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'établissement pour l'exercice 2025, et autorisant le président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant,

Considérant que le chapitre opération 202505 « NexSIS » nécessite un besoin de financement qui peut être couvert par le chapitre opération 202411 « Parc informatique »,

Considérant qu'il n'a été procédé à aucune décision antérieure portant sur la fongibilité des crédits.

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Les mouvements de crédits suivants sont exécutés dans le budget principal du SDIS du Tarn sur l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
(Opé. 202505) 21536 Réseaux d'alerte	10.000 €
(Opé. 202411) 21838 Autre matériel informatique	-10.000 €
Solde	0 €

Article 2

La présente décision fera l'objet d'un rapport lors de la prochaine séance du conseil d'administration et figurera au recueil des délibérations.

Article 3

Le directeur départemental du SDIS est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du SDIS après transmission au contrôle de légalité.

A Albi, le 23/09/25

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

ip

Michel BENOIT
Président
24 sept. 2025

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>